

Les vérités profanes et l'autorité des surhommes

I

De tout temps, il s'est fondé des sectes, des églises ou des partis qui se sont proposé de mener le monde par des doctrines, dont la vérité, proclamée indiscutable, ne devait pas être mise en question.

Jusqu'à l'époque contemporaine, ces doctrines étaient à caractère mystique et religieux. Toutes considéraient l'homme comme faillible, et sa pensée comme sujette à l'erreur. La religion seule – d'après ces doctrines – était intégralement vraie, parce qu'étant révélée, ayant pour origine un créateur extra-humain incapable de se tromper, elle ne pouvait être viciée par le même principe de faillibilité.

Ces doctrines étaient tyranniques en ce sens qu'elles faisaient obstacle à toute discussion de ce qui était article de foi. Ce qu'elles disaient venir de la divinité ne pouvait souffrir d'être révoqué en doute, et quiconque y faisait une allusion restrictive était un homme mort et déshonoré.

Pourtant, elles laissaient en théorie le champ assez libre à la recherche et à la critique, puisque tout ce qui n'était pas du domaine religieux pouvait être discuté. Reconnaissant que l'esprit humain était capable de se tromper en toute matière sur laquelle la révélation d'en haut ne l'avait point éclairé, elles lui laissaient ouvert ce champ d'investigation, de conjecture et de commentaire.

En théorie, il en allait ainsi, mais, en fait, c'était assez différent. Selon que les prêtres disposaient, dans l'État, de plus ou moins de pouvoir, le domaine temporel et profane se rétrécissait ou s'élargissait, et les églises annexèrent, à de

certaines époques, la presque totalité de ce domaine, au point que la rotation de la terre et l'existence d'un continent transatlantique devinrent des sujets tabous et de dangereux abord au même titre que les fables de l'Écriture.

À mesure que la juridiction de ces églises débordait le cadre spirituel pour empiéter sur le domaine temporel, elles en arrivaient à condamner des hypothèses scientifiques et des considérations sociales comme s'il se fût agi de points de doctrine, non pas étrangers, mais essentiels, à ce qu'elles enseignaient.

Ces églises étaient très jalouses de cette infailibilité qu'elles prétendaient tenir de Dieu comme un dépôt. Aussitôt que se restreignait leur prestige, elles la limitaient à la science de Dieu et à la discipline des âmes. Le pape même ne serait «infaillible» que de ce point de vue. Quant au droit divin des rois, il ne constituait pas à proprement parler une infailibilité, mais une sorte de garantie par le Très-Haut de leur pouvoir et, quelquefois, de leur caprice.

Il en fut ainsi jusqu'à l'époque contemporaine. De nos jours, ces églises ont perdu une grande partie de leur juridiction et n'ont plus guère voix au chapitre, en dehors de la foi religieuse, pour proscrire ou pour excommunier.

C'est ici qu'apparaît l'un des phénomènes les plus troublants des sociétés modernes. Il s'est instauré des dogmes laïcs, qui s'attribuent juridiction sur tout, qui excommunient et proscrivent, qui condamnent et exécutent, sans se donner pour cela une origine révélée, ni un caractère divin.

L'outrecuidance est grande, si l'on songe que ces dogmes se reconnaissent une extraction humaine et n'exigent, pour établir de nouvelles orthodoxies, d'aucune autorité surnaturelle. Ils ne se recommandent, en effet, que des lumières de leurs sages et du pouvoir de leurs dictateurs, ordinairement assistés d'un bourreau.

Certes, il était déjà outrepassant de prétendre tenir de Dieu un livre saint, un testament, une loi, et les imposer en son nom à toute l'humanité; mais il l'est plus encore de vouloir imposer comme indiscutables, comme hors de question, comme expression messianique de la vérité absolue, une loi, un testament ou un livre qu'on tient d'un homme ou d'un groupe d'hommes qui, comme tout le monde, risquaient de se tromper, et dont l'opinion peut n'être pas unanimement partagée.

Poursuivre et condamner un sceptique qui ose élever quelques doutes à propos d'un verset dicté par Dieu, cela n'est pas très raisonnable, et suscite une légitime protestation. Mais poursuivre et condamner quelqu'un qui déclare ne point embrasser sans réserve une opinion politique ou une théorie sociale publiée par un simple mortel, c'est proclamer que celui-ci a eu raison en tout, qu'il échappe à la loi commune de l'erreur, bref, c'est croire à l'infailibilité humaine, c'est reporter sur la créature cet attribut de perfection dont on a dépouillé le Créateur en lui contestant l'existence.

Or, pas plus que l'erreur ne s'identifie à la folie, la raison ne s'apparente à l'infailibilité et le génie même ne préserve nullement l'homme de cette disposition générale et fatale qu'il a de se tromper parfois.

Si l'on m'expliquait qu'Hitler ou Lénine était Dieu, je comprendrais mieux qu'on m'interdît de penser et de juger autrement qu'eux; l'explication ne serait pas fameuse, mais du moins y en aurait-il une; tandis que si l'on veut bien convenir qu'ils étaient simplement des hommes – ce qu'en réalité ils furent – je ne saisis plus pour quelle raison l'on m'obligerait à m'incliner sans examen devant ce qui fut leur pensée, ni de quel droit on me défendrait d'être d'un avis différent du leur.

II

Réfléchissons... Si l'on suppose, sans en avoir de preuve,

qu'il existe un Dieu créateur et administrateur du monde, on peut aussi bien supposer du même coup, puisqu'il n'en coûte pas plus, que ce Dieu est exempt d'erreur; il sera aussi difficile de démontrer son infailibilité que son existence, donc aussi aisé d'admettre l'une et l'autre. Il s'agit là de postulats où l'imagination a sa part; quels droits saurait-on contester à la fantaisie? En revanche, supposer qu'il a pu exister des surhommes qui, en quelque matière, n'étaient pas capables de se tromper, dont la pensée fait éternellement loi à telle enseigne qu'il en puisse découler une orthodoxie hors de laquelle il n'y a, pour l'individu, qu'hérésie, erreur et rébellion, c'est là une absurdité qui révolte le bon sens, puisqu'on voit chaque jour que la connaissance absolue n'est le propre et le fait d'aucune intelligence.

Que la faillibilité soit générale; que l'omniscience n'existe pas; que l'homme doive se tromper de temps à autre aussi sûrement qu'il doit mourir, cela peut être regardé comme heureux. Il serait regrettable que quelques-uns d'entre nous fussent, contrairement aux autres, nantis du privilège de l'infailibilité. Cette loi commune est juste dans ce qu'elle a d'unanime. L'homme infailible engendrerait la même envie malsaine que l'homme qui serait immortel par exception, et il écraserait le reste de l'humanité, tremblant et courbé sous le sceptre de son orgueil.

Nulle vérité n'est infinie, éternelle, absolue, si ce n'est peut-être dans les sciences exactes (et cette exception même constitue une preuve de relativité). Si l'on objecte à cela que toutes les sciences, même les plus conjecturales, tendent à l'exactitude à mesure que s'élargit la connaissance humaine et que les problèmes sont serrés de plus près, nous répondrons que cette évolution, en précisant certaines données, ne fera qu'élargir encore le domaine de l'interprétation et celui de la recherche, puisque toute vérité connue, tout terrain conquis n'est qu'un point de départ.

Les systèmes intellectuels et abstraits sont tous susceptibles

de révision et de révocabilité. Quant aux systèmes économiques, quand bien même ils seraient socialement justes au point que tous les hommes s'accordent pour considérer comme un bienfait de les imposer sans discussion, pourquoi dégénéraient-ils en systèmes complets devant imposer en même temps une conception de vie et une forme d'art qui soient uniques, monolithiques et dictatoriales?

Ceux d'entre nous qui ont rejeté les prétendues vérités saintes, que couvrait l'infailibilité fabuleuse d'un Dieu, auraient tort d'abdiquer devant les vérités profanes que l'on cherche à couvrir de l'autorité des surhommes.

Pierre-Valentin Berthier